



Tabac à la CAF, suite

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 août 2003

Au mois de mars, je vous avais signalé les réactions de plusieurs personnes au sein de la C.A.F., lorsque j'abordais la protection des non fumeurs. J'ai fini par rencontrer un délégué du C.H.S. qui m'a écouté. Il faut dire que j'étais déterminée ; j'avais un dossier sur la loi Evin, les conseils de la D.N.F., les rapports de l'O.M.S. et du Professeur Dautzenberg sur le tabagisme passif.

Le problème du tabac a été effleuré lors du dernier C.H.S. et une salle a été proposée par les délégués, certains sont de très gros fumeurs.. Une réunion extraordinaire a été demandée officiellement à notre Directeur, Président du C.H.S.-C.T. pour aborder le problème.

La réponse de la Direction a été « je proposerai au secrétariat de cette instance d'inscrire ce point à l'ordre du jour du CHS-CT dès que nous disposerons d'une étude de faisabilité suffisante, afin d'en étudier tous les aspects en terme d'hygiène et d'organisation du travail& »

A mon avis, leur « étude » va durer longtemps.

Comment faire pour accélérer les travaux, les obliger à trouver une solution très rapidement. Il faut dire que la force d'inertie est assez remarquable à la C.A.F.

Il devient de plus en plus difficile de supporter la fumée (problèmes respiratoire, maux de tête, yeux irrités).

Je discute avec toutes les personnes que je rencontre, toutes se demandent pourquoi la loi n'est pas respectée, alors que nous sommes un organisme sous tutelle de l'Etat.

Les non fumeurs ont presque honte de vouloir être protégés et les fumeurs se sentent agressés personnellement. Pas facile ! Si tout va bien et que la salle est au norme, comment pourra-t-on obliger les personnes à s'y rendre, sachant que certaines se plieront au règlement mais qu'il y en aura toujours qui refuseront sous n'importe quel prétexte, perte de temps, liberté.

Merci